



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue par voie de ZOOM, le lundi **9 novembre 2020** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Sont également présents :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier et Monsieur Daniel Berthelot de la firme RCGT.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par voie de ZOOM sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Roméo Briand, appuyé par Madame Solange Castilloux et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue par voie de ZOOM sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2020-11-308

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers, à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier et à Monsieur Daniel Berthelot de la firme RCGT.

2020-11-309

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2020-11-310

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Séance ordinaire du 5 octobre 2020
 - Séance extraordinaire du 19 octobre 2020

– Séance extraordinaire du 29 octobre 2020

6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
7. Affaires des contribuables
8. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2021
9. Présentation et dépôt des deux états comparatifs préparés par le service de la trésorerie et des finances
10. Budget de la Ville de Paspébiac 2021
 - a. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2020-502 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2021
 - b. Dépôt et présentation du projet de règlement 2020-502 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2021
11. Dépôt et présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
12. Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
13. Autorisation de signature – Bail emphytéotique avec le Centre de services scolaire René-Lévesque
14. Autorisation de signature – Protocole d'entente FIMEAU – Projet rue St-Pie X et 3^e avenue Est
15. Autorisation de signature – Adhésion aux services bancaires Desjardins
16. Autorisation – Entente de développement culturel
17. Autorisation de paiement – Achat d'asphalte
18. Autorisation de paiement - Arsenal
19. Contribution au transport adapté pour l'année 2021
20. Consultations écrites remplaçant les assemblées publiques de consultation
21. Résolution – Ouverture de poste « Adjoint (e) administratif (tive) »
22. Mise à jour de la politique familiale
23. Défilé de Noël – Autorisation du M.T.Q.
24. Dons
 - Fondation Santé Baie-des-Chaleurs
 - Commandite CAB Saint-Siméon/Port-Daniel – Journal de liaison
25. Rapport des conseillers
26. Affaires nouvelles
27. Période de questions
28. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

Aucun.

2020-11-311

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020,
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 octobre 2020;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2020 soit présenté pour son approbation à la prochaine séance municipale.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2020-11-312

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois d'octobre 2020 d'un montant de **231 431.20 \$** soient approuvés pour paiement.

2020-11-313

6.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 octobre 2020 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

Aucun point.

2020-11-314

8. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes (la Loi), le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 319 alinéa 2 de la Loi, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite fixer l'heure de toutes les séances ordinaires pour l'année 2021 à 19 heures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite fixer les séances ordinaires pour l'année 2021 aux dates suivantes :

Lundi 11 janvier 2021	Mardi 6 juillet 2021
Lundi 8 février 2021	Lundi 16 août 2021
Lundi 8 mars 2021	Lundi 13 septembre 2021
Lundi 12 avril 2021	Lundi 4 octobre 2021
Lundi 10 mai 2021	Lundi 8 novembre 2021
Lundi 14 juin 2021	Lundi 13 décembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS; Madame Nathalie Castilloux a perdu son lien ZOOM.

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021 et que le greffier publie un avis conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes.

9. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES DEUX ÉTATS COMPARATIFS PRÉPARÉS PAR LE SERVICE DE LA TRÉSORERIE ET DES FINANCES

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général, Monsieur Daniel Langlois dépose deux états comparatifs :

- Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, soit le 31 octobre 2020 et ceux de l'exercice précédent.
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Au 31 octobre 2020, 83.33% du budget devrait être normalement dépensé alors que les résultats affichent une proportion de 63.93%. A la fin de l'exercice précédent, celui de 10 mois de 2019, les dépenses représentaient 77.9% du budget.

10. BUDGET DE LA VILLE DE PASPÉBIAC 2021

2020-11-315

ATTENDU QUE selon le premier paragraphe de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, (RLRQ, c. C-19), le Conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

ATTENDU QUE selon le deuxième alinéa de l'article 474.2 de la Loi, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget ou le programme triennal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE FIXER la séance extraordinaire au cours de laquelle le budget pour l'année 2021 sera adopté au jeudi 17 décembre 2020 à 19 h et que le greffier donne un avis public de cette date conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

2020-11-315 **a. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2020-502 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2021**

Monsieur Roméo Briand, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil, le Règlement 2020-502 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2021 sera adopté.

2020-11-316 **b. Dépôt et présentation du projet de règlement 2020-502 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2021**

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1 de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil municipal de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 263 4^o de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministre des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en SIX (6) versements ; dont le premier sera exigé le **4 mars** 2021, le second le **8 avril** 2021, le troisième le **6 mai** 2021, le quatrième le **5 août** 2021, le cinquième le **2 septembre** 2021 et le dernier le **4 novembre** 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU QUE conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un avis de motion a été dûment donné 9 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le projet de Règlement 2020-502 fixant les taux de la taxe foncière générale et la tarification de certains services pour l'année 2021.

2020-11-317 **11. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le vérificateur externe de la Ville de Paspébiac, Monsieur Daniel Berthelot de la firme « Raymond, Chabot, Grant, Thornton », présente les états financiers de l'année 2019.

2020-11-318 **12. RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, le maire fait rapport aux citoyens par voie de ZOOM des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Le maire énumère également la liste des contrats comportant une dépense d'au moins vingt-cinq mille dollars (25 000\$) octroyés par la Ville en 2019.

Ce rapport sera publié sur le site internet de la Ville dans le prochain numéro du journal de la Ville, « Le Paspéya » et diffusé sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

2020-11-319

13. AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac est en discussion avec le Centre de services scolaire René-Lévesque pour l'acquisition d'un terrain situé entre la rue Maldemay et la rue Chapados depuis maintenant 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties se sont entendues sur les modalités de cession par bail emphytéotique du lot numéro **CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT—SEPT (5 949 387)** du **CADASTRE DU QUÉBEC**;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac entend aménager le terrain à des fins récréatives, communautaires et scolaires sous forme d'un parc-école;

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une entente pour ce terrain est une étape nécessaire pour la réalisation de plusieurs projets municipaux en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le Maire, Monsieur Régent Bastien et le Directeur général-greffier Monsieur Daniel Langlois à signer l'entente par bail emphytéotique pour l'acquisition du lot numéro **5 949 387** appartenant au Centre de services scolaire René-Lévesque.

2020-11-320

14. AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE FIMEAU – PROJET RUE ST-PIE X ET 3^E AVENUE EST

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a approuvé le projet FIMEAU par la résolution portant le numéro **2019-09-283** lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le lundi 9 septembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a reçu le 19 mai 2020, une lettre de confirmation adressée au Maire, Monsieur Régent Bastien pour informer la Ville de Paspébiac que les travaux de renouvellement de conduites sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a reçu l'honorable Madame Diane Lebouthillier, Ministre du Revenu national, le 9 septembre 2020, pour l'annonce officielle du financement du projet de réfection et de renouvellement des conduites situées sur la rue Saint-Pie-X et la 3^e avenue Est ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER Monsieur Régent Bastien, maire de la Ville de Paspébiac, à signer le protocole d'entente entre le MAMH et la Ville de Paspébiac, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du « **Programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)** », dossier numéro 2027275.

2020-11-321

15. AUTORISATION DE SIGNATURE – ADHÉSION AUX SERVICES BANCAIRES DESJARDINS

QU'une demande soit effectuée pour obtenir le **SERVICE ACCÈSD AFFAIRES** et que le Directeur général, Monsieur Daniel Langlois soit nommé Administrateur principal;

QUE le Directeur général, Monsieur Daniel Langlois, soit l'administrateur du SERVICE DE PERCEPTION DE COMPTE, COMMERCE ÉLECTRONIQUE, DÉPÔT-RETRAIT DIRECT, ainsi que tous les sous-services du service ADA;

QUE la Ville mandate le Directeur général, Monsieur Daniel Langlois pour l'obtention du SERVICE DE DÉPÔT DE NUIT. Que deux (2) clés soient émises ainsi que deux cartes de guichets à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et Madame Carole Huard, technicienne comptable pour la Ville de Paspébiac;

QUE la Ville mandate également Monsieur Daniel Langlois, directeur général à effectuer les démarches pour l'obtention d'un TERMINAL POINT DE VENTE (TPV);

QU'une demande de CARTE DE CRÉDIT soit effectuée pour la Ville de Paspébiac. Un nombre de deux (2) cartes sera requis pour les personnes suivantes :

- Pour la carte de crédit portant le nom de Monsieur Daniel Langlois, directeur général, avec un montant autorisé de 5 000\$;
- Pour la carte de crédit portant le nom de Madame Chantal Robitaille, directrice de la culture, avec un montant autorisé de 5 000\$;

QU'une demande de MARGE DE CRÉDIT de 500 000\$ soit nécessaire au bon fonctionnement et que Monsieur Daniel Langlois, directeur général soit autorisé à effectuer la demande auprès de la Caisse Desjardins du Centre-Sud gaspésien.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR : Solange Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE Monsieur Daniel Langlois, directeur général soit autorisé à mettre en place les divers services énumérés offerts par Desjardins précités;

QUE ces administrateurs soient autorisés à obtenir les cartes attitrées aux diverses transactions dans la présente résolution.

Monsieur Florian Duchesneau, conseiller est contre.

16. AUTORISATION – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

2020-11-322

Suivi du programme d'aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a résolu à l'unanimité lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 de mandater madame Chantal Robitaille, directrice du service de la culture pour effectuer les démarches et le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme d'aide aux initiatives de partenariat, volet 1 – Entente de développement culturel, pour une durée de trois ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de la Ville de Paspébiac confirme au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) son souhait de conclure une entente dans le cadre du « Programme d'aide aux initiatives de partenariat, volet 1 – Entente de développement culturel » d'une durée de trois ans et confirme son engagement financier à la hauteur de 70 000 \$.

2020-11-323

17. AUTORISATION DE PAIEMENT – ACHAT D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a invité des soumissionnaires pour un appel d'offres pour l'achat de 36 TM d'asphalte pour la réfection de certaines portions de rues;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues au bureau de la Ville de Paspébiac dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) soumissions ont été traitées de façon équitable;

Eurovia Québec : 225 \$ / t.m, soit 8,100\$ taxes en sus;

Coop Purdel : 244 \$ / t.m, soit 8,936.01 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'OCTROYER à Eurovia Québec pour un montant de 9 312,98 \$ taxes incluses le contrat d'achat d'asphalte ce certaines portions de rues sur son territoire.

D'AUTORISER le directeur général, Monsieur Daniel Langlois à émettre via le service de la comptabilité un paiement de 9 312, 98 \$ à **EUROVIA QUÉBEC**.

2020-11-324

18. AUTORISATION DE PAIEMENT – ARSENAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la facture des pièces et accessoires pour la lutte contre les incendies de notre fournisseur ARSENAL;

CONSIDÉRANT QUE ces accessoires sont essentiels pour la sécurité des membres de l'escouade des incendies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le directeur général, Monsieur Daniel Langlois à émettre via le service de la comptabilité un paiement de **12 325,32 \$** taxes incluses à **ARSENAL**.

2020-11-325

19. CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la municipalité de Paspébiac confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Paspébiac, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2021 par une contribution financière de **6 656,00 \$**

2020-11-326

20. CONSULTATIONS ÉCRITES REMPLAÇANT LES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT qu'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT que le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de s'exprimer dans le cadre de tous processus nécessitant l'approbation référendaire des personnes habiles à voter à venir et ce, en cette période d'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec donne la possibilité aux municipalités de ne pas tenir d'assemblée publique de consultation et de remplacer celle-ci par une consultation écrite de 15 jours et ce, en autant que la procédure soit annoncée préalablement par un avis public;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal décide que le traitement des assemblées publiques de consultation se fera désormais uniquement par consultation écrite ce, jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur;

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site internet de la municipalité, expliquant notamment la nature du processus nécessitant l'approbation référendaire des personnes habiles à voter, sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande;

QUE les commentaires écrits relativement à ces demandes pourront être transmis par courriel ou par courrier au bureau municipal au plus tard 15 jours après la publication de cet avis.

2020-11-327

21. RÉOLUTION – OUVERTURE DE POSTE « ADJOINT (E) ADMINISTRATIF (TIVE) »

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent (e) à la taxation sera fermé pour être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent (e) à la taxation sera bonifié avec des compétences en administration et de gestion additionnelles;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE CRÉER un nouveau poste syndiqué « Adjoint (e) administratif (tive) » qui relèvera de la trésorière.

2020-11-328

22. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand, conseiller

APPUYÉE PAR : Madame Nathalie Castilloux Conseillère,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois Directeur général, à signer au nom de la Ville de Paspébiac tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021 no projet M-20-032-11;

DE CONFIRMER que madame Nathalie Castilloux est l'élue responsable des questions familiales.

2020-11-329

23. DÉFILÉ DE NOËL – AUTORISATION DU M.T.Q

CONSIDÉRANT QUE le défilé de Noël aura lieu le 13 décembre 2020 dans les rues de Paspébiac ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit obtenir au préalable l'autorisation du ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DEMANDER au ministère des Transports (M.T.Q.) l'autorisation de circuler sur les boulevards Gérard-D.-Levesque Ouest et Est pour cet événement avec la collaboration de la Sûreté du Québec pour assurer la circulation en toute sécurité. Un croquis sera fourni au M.T.Q. ainsi qu'à la Sûreté du Québec afin d'établir l'itinéraire du défilé.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au M.T.Q. ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

2020-11-330

24. DONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE FAIRE un don à chacun de ces organismes :

- Fondation Santé Baie-des-Chaleurs – **200\$**
- Commandite CAB Saint-Siméon/Port-Daniel – Journal de liaison – **75\$**

25. RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Solange Castilloux :

- Madame Castilloux offre ses félicitations aux parents et enfants qui ont collaboré à la fête de l'Halloween;
- Préparation du Défilé de Noël;
- Madame Castilloux rappelle qu'elle est la personne attitrée pour recevoir les communications de la Marina de Paspébiac.

Madame Nathalie Castilloux :

- Préparation du Défilé de Noël;
- Le dossier du camion incendie continue son cheminement.

Monsieur Henri Alain :

- Monsieur Alain offre ses félicitations pour l'installation du sapin de Noël sur la 5^e avenue Ouest.

Monsieur Florian Duchesneau :

- Aucun rapport.

Monsieur Hébert Huard :

- Aucun rapport.

Monsieur Roméo Briand :

- Suivi sur le comité d'hébergement;
- Suivi sur le site Historique du Banc-de-pêche de Paspébiac.

26. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2020-11-331

28. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 55.

Régent Bastien, maire

Daniel Langlois, greffier